

PASSAGES POUR PIÉTONS (article 62)

Voies de circulation	Début du chaînage	Fin du chaînage	Notes
Bessette, rue	0 + 170 m	0 + 172 m	coin avenue Armand-Guillet (traverse scolaire)
Bourpeuil, rue de	0 + 008 m	0 + 011 m	coin rang de la Montagne (traverse piétonnière)
Grand-Bois, montée du	0 + 001 m	0 + 003 m	coin rang de la Montagne et Route 104 (traverse scolaire)
Montagne, rang de la	0 + 001 m	0 + 003 m	coin rue Saint-Joseph et montée du Grand-Bois (traverse scolaire)
Montagne, rang de la	0 + 178 m	0 + 181 m	coin rue Bessette (traverse scolaire)
Montagne, rang de la	1 + 411 m	1 + 414 m	en face du Verger Denis Charbonneau (traverse piétonnière)
Montagne, rang de la	0 + 615 m	0 + 617 m	en face de Vergers P. Tremblay et fils inc. (intersection rue du Clos-de-la-Montagne)
Montagne, rang de la	0 + 312 m	0 + 314 m	en face du terrain des Loisirs au 187, rang de la Montagne (traverse piétonnière)
Saint-Joseph, rue	0 + 001 m	0 + 003 m	coin rang de la Montagne et montée du Grand-Bois (traverse scolaire)
Saint-Joseph, rue	0 + 399 m	0 + 401 m	en face de l'avenue du Curé-Dupuis (traverse scolaire)
Sous-Bois, chemin du	0 + 683 m	0 + 685 m	en face du Verger Yvan Duchesne inc. (traverse piétonnière)
Sous-Bois, chemin du	1 + 823 m	1 + 825 m	en face de l'Érablière Charbonneau inc. au 45, chemin du Sous-Bois (traverse piétonnière)

HD/AS